

**FICHE COURSE TYPE RIR**  
**COUPE DE LA VILLE DE SAINTE MAXIME**  
**VIRE-VIRE MAXIMOIS**  
**Course poursuite à départs décalés**  
**22 AVRIL 2018**  
**CLUB NAUTIQUE DE SAINTE MAXIME**  
**5C**

**1. REGLES APPLICABLES :**

- a) Les RIR, l'avis de course, la fiche course
- b) Avant la course, un briefing obligatoire aura lieu pour expliquer le déroulement de la régates.
- c) Si le pavillon Y est hissé à terre et/ou sur le bateau comité, le port de la brassière est obligatoire.

**2. PROGRAMME DES COURSES**

L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course sera annoncée au briefing.

**3. SIGNAUX ATERRE**

Le mât de pavillons est situé sur la Capitainerie de Sainte Maxime  
 Au moins 30 minutes entre l'affalé de l'Aperçu et l'envoi du signal d'avertissement

**4. LES PARCOURS**

- a) Localisation de la zone de course : Golfe de Saint Tropez
- b) Description du parcours,

**Signaux définissant le sens du parcours à effectuer, et définition du parcours :**

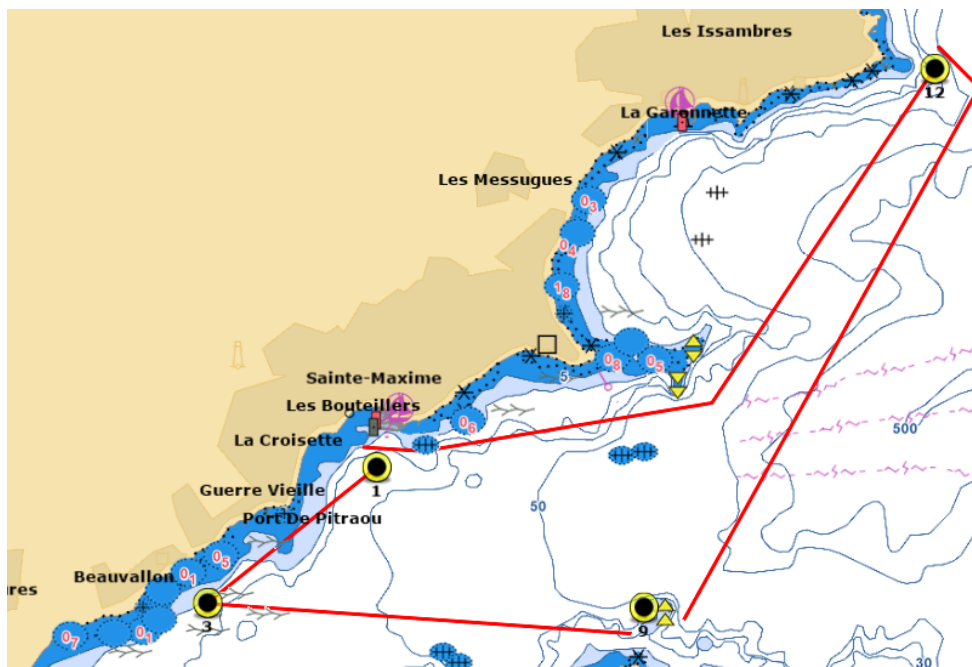
**Départ vers le fond du Golfe :** carré rouge

Départ, marque 3, marque 9, marque 12, arrivée sur la même ligne que le départ

**Départ vers le large :** carré vert

Départ, marque 12, marque 9, marque 3, marque 1, arrivée sur la même ligne que le départ.

- c) Schéma du parcours,



Coordonnées des Marques

Marque 1 – Ste Maxime 043°18',04N – 006°38',27<sup>E</sup> - Marque 3 – Beauvallon 043°17',13N – 006°36',70E  
 Marque 9 – Rabiou 043°17',10N – 006°40',75<sup>E</sup> - Marque 12 – Issambres 043°20',75N – 006°43',45E

- d) Description des marques,

<i>Marques de départ</i>	<i>Marques de parcours</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
Bouée gonflable tétraédrique blanche	Bouées gonflables tétraédriques jaunes	Bouée gonflable tétraédrique blanche

- e) Description de la ligne de départ et de la ligne d'arrivée,  
**La ligne de départ** sera définie le mât de visée arborant le pavillon orange sur la vigie de la capitainerie d'une part et le côté parcours de la marque de départ définie en 9  
Les bateaux identifiés OCS seront communiqués sur le canal VHF, au plus tôt après le top départ. Les bateaux cités devront réparer au plus tôt, sans gêner les bateaux en instance de départ suivant  
Un bateau ayant pris un départ avec un groupe en avance sur le sien, se verra pénalisé de 3 fois la différence entre l'heure de son départ effectif et de son départ prévu.  
Un bateau partant en retard par rapport à son départ prévu, ne pourra prétendre à reclassement  
**La ligne d'arrivée** sera définie le mât de visée arborant le pavillon orange sur la vigie de la capitainerie d'une part et le côté parcours de la marque d'arrivée définie en 9
- f) Procédure de départ. Voir annexe pavillonnerie  
Les départ seront annoncés à la VHF avant de faire la procédure pavillonnerie, et en fonction, la pavillonnerie « temps » pourra débuter au une autre valeur que 5...
- g) Les bateaux doivent effectuer le parcours conformément au schéma en franchissant la ligne de départ après le signal de départ. Un bateau qui ne franchira pas cette ligne dans les 4 minutes après ce signal sera classé abandon (DNF).

## 5. PENALITES ET LITIGES

Les décisions des observateurs sur l'eau et à terre sont sans appel.  
L'arbitre affichera les numéros des bateaux disqualifiés (départ (OCS), parcours, incidents et litiges).

### 5.1 PENALITES

- a) Si l'observateur constate un incident, il hèle le concurrent en donnant son numéro de voile avec un coup de sifflet et pointe dans sa direction un pavillon de couleur « à définir par l'organisateur ». La pénalité de 1 tour doit être effectuée le plus rapidement possible après l'incident selon la procédure suivante :
- S'écarter tout d'abord des autres bateaux, puis effectuer un tour comprenant un virement de bord et un empannage, ou,
  - Abandonner si l'incident a occasionné un dommage ou une blessure.
- b) Si la pénalité n'est pas effectuée, le bateau sera disqualifié (DSQ).

### 5.2 GESTION DES LITIGES A TERRE

- 5.2.1 Les litiges seront traités dans les 30 minutes environ après l'arrivée du dernier concurrent. La présence des concurrents concernés par le litige est obligatoire.
- 5.2.2 Décisions possibles :
- pas de règle enfreinte.
  - règle enfreinte, disqualification (DSQ).

## 6. ABANDON

En cas d'abandon, les concurrents doivent prévenir un membre de l'organisation sur l'eau ou en arrivant à terre.

## 7. CLASSEMENT

1 course doit être validée pour valider la compétition. Le classement sera celui établi dans l'ordre d'arrivée, sachant que le handicap a été calculé auparavant et les départs faits en conséquence.  
Le calcul des départs échelonnés est fait en temps sur distance.  
Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés sur le tableau officiel.









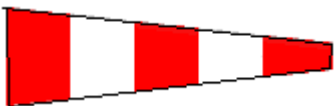


## 8. REGLES DE SECURITE

- 8.1 Il est nécessaire que les concurrents préviennent l'organisation de leur intention d'abandonner.
- 8.2 Les concurrents pourront garder leur moteur **non embrayé**, jusqu'à avoir dégagé la ligne de départ. En aucun cas, ils ne pourront en obtenir un avantage significatif.
- 8.3 Canal VHF utilisé en course : 72

## 9. PRIX

Un prix sera distribué : 300 euros de bons d'achat chez Accastillage Diffusion à Sainte-Maxime, et un Magnum de Champagne.

PAVILLONS POUR APPLICATION DES RIR

PAVILLON	DESCRIPTION	SIGNIFICATION
	Pavillon orange	Ligne en place début procédure dans au moins 5 minutes
	Pavillon Avertissement	Hissé : Départ dans 5 minutes
	Pavillon Préparatoire	Signal préparatoire « en course » Hissé : Départ dans 4 minutes
		Hissé : Départ dans 3 minutes
		Hissé : Départ dans 2 minutes
		Hissé : Départ dans 1 minute
		Hissé : Bon départ
	Pavillon Rappel Individuel « X »	Revenir prendre son départ, sinon OCS – Nr annoncé VHF
	Pavillon Aperçu « AP »	Départ retardé
	Pavillon « Bleu »	Ligne d'arrivée
	Pavillon « Y »	Porter la brassière